

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion :
emploi et revenus pour tous asbl
Rue Philomène 43
1030 Bruxelles
Tél. 02.218.09.90.

Monsieur **Yvan Mayeur**
Député, membre de la Commission
« Santé Publique » de la Chambre

Bruxelles, le 25 janvier 2008

Concerne : Proposition de loi portant le RIS au-dessus du seuil de pauvreté, et alignant le montant octroyé aux cohabitants sur celui des isolés

Monsieur le Député,

Nous avons eu le plaisir de vous rencontrer à la veille des élections de juin 2007, pour vous interpellier sur un certain nombre de revendications relatives à l'amélioration de l'aide sociale. Parmi celles-ci figuraient **le relèvement du RIS au-dessus du seuil de pauvreté, ainsi que l'alignement du montant octroyé aux cohabitants sur celui des isolés** (nous vous faisons parvenir par courrier le DVD réalisé à partir de cet interview).

A l'époque, vous aviez déclaré soutenir ces deux revendications.

Ce mardi 29 janvier, la commission « Santé Publique » de la Chambre examinera **une proposition de loi réalisant ces deux points.**

Nous vous invitons donc à soutenir la proposition de loi déposée, ou à déposer une proposition équivalente.

Par ailleurs, nous estimons que cette augmentation programmée du RIS et la suppression du statut cohabitant devraient être étendues aux autres allocations de remplacement. De même, le salaire minimum devrait également être revalorisé. L'adoption de ces mesures au bénéfice des usagers du CPAS, qui sont dans un état de besoin criant, pourrait être le premier pas de cette programmation sociale ultérieure plus étendue.

Nous vous invitons par ailleurs à soutenir notre demande d'organisation d'auditions à la Commission Santé Publique, ouvertes notamment aux associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté, aux partenaires sociaux et aux Présidents de CPAS (cf. ci-joint la lettre à la Présidente de la Commission).

Dans l'espoir d'une réponse favorable, nous demeurons, Monsieur le Député, à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prions de recevoir l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion,

Jean-Marie Coen,

Animateur

0496/26.72.71